



VÉLO QUI RIT

Lons le Saunier, le 2 juin 2009

Monsieur Bernard VIRET

1^{er} Adjoint au Maire de Lons le Saunier

**Hôtel de Ville
39000 Lons le Saunier**

Objet : Révision du PLU
Remarques suite au compte rendu de la réunion du 7 avril 2009

Copie de ce courrier envoyé à :

VILLE de LONS LE SAUNIER - M. PELISSARD
CODEP - Françoise PARGAUD
ASPTT - Michel THUREL
Amicale laïque Lédonienne - Christian MARECHAL
Association Cyclo Touristes Lédonien - Daniel GAVAND
DDE - Jean Paul FAUDOT
DDJS - M. HUSSON

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire,

VÉLO QUI RIT tient à vous remercier d'avoir organisé une réunion le 7 avril 2009 concernant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme suite aux remarques que vous avait adressées notre association.

VÉLO QUI RIT a été destinataire du compte rendu de cette réunion rédigé par le Cabinet initiative et du document d'orientation d'aménagement « schéma de principe des déplacements doux – schéma cyclable » réalisé par vos services.

Dans le cadre de la démarche participative que vous avez initiée, nous vous adressons aujourd'hui nos réflexions suite à l'étude de ces deux documents.

Au préalable, nous tenons à souligner que toutes nos remarques reposent sur notre expérience de cyclistes urbains. Elles répondent à une logique de sécurisation dans le but d'augmenter les déplacements doux sur la ville de Lons le Saunier et sur le Bassin Lédonien afin que les discours sur la protection de l'environnement et sur le développement durable se traduisent par des actes forts et qu'une alternative fiable à la politique « tout voiture » actuelle soit proposée aux citoyens.

Les remarques présentées ci après suivent les points abordés dans le compte rendu de la réunion du 7 avril 2009 et s'appuient sur le schéma de déplacement vélo de la Ville :



Maison des Associations - 163, rue Marcel Paul - 39000 Lons le Saunier

tél : 03 84 43 96 28

courriel : veloquirit39000@fubicy.org

site : <http://www.fubicy.org/veloquirit39000>

Association Loi 1901. Préfecture du Jura n° 890 - Membre de la FUBicy. Fédération des Usagers de la Bicyclette - Relais local Jura AF3V

1. Local fermé pour vélos

A l'instar du positionnement de la ville, l'association souhaite renforcer l'obligation de création de local fermé pour les vélos pour les logements mais pas pour les commerces. Nous insistons néanmoins sur le seuil d'application de cette obligation trop élevé, elle s'appliquerait aux logements de plus de 150 m² (surface en centre ville trop importante qui correspond à 6 studios de 25 m²).

2. Aménagement cyclable du boulevard Théodore Vernier

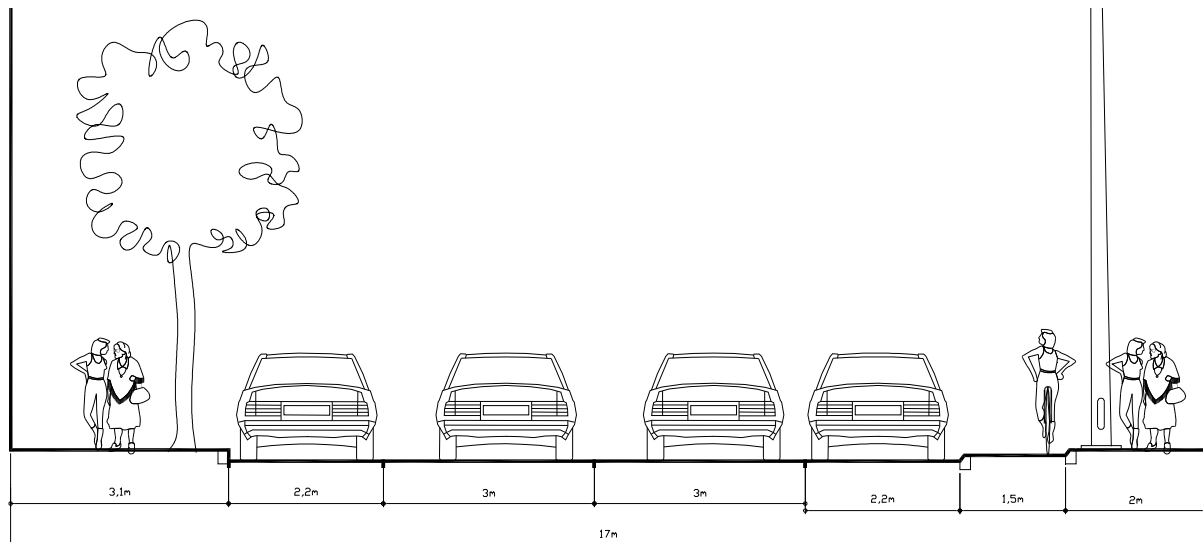
VÉLO QUI RIT propose un itinéraire cyclable sécurisé (bandes ou pistes) le long du boulevard Théodore Vernier du rond point de Perrigny au carrefour de l'Europe (pour permettre notamment aux habitants de la Marjorie de rejoindre la gare à vélo en évitant des fortes pentes et l'enclavement), et de la route de Besançon sur le tronçon RN jusqu'au rond point en Bercaille pour favoriser les déplacements vers la communauté de communes aujourd'hui accessible quasi exclusivement en voiture. La largeur importante de ces deux voies permet l'aménagement de voies cyclables sécurisées.

3. Sécurisation de l'Avenue Thurel et de l'Avenue de la Marseillaise

VÉLO QUI RIT insiste sur l'importance et le devenir de l'Avenue Thurel.

Personne ne peut nier la dangerosité et les accidents sur cette voie. La stupéfaction est de mise à la lecture du compte rendu. La ville se positionne clairement en faveur de la suprématie de l'automobile et n'envisage pas de faire évoluer la sécurité sur cet axe incontournable : « techniquement la création d'une bande cyclable entraînerait la réduction du nombre de chaussée ou la réduction des places de stationnement » !!!

Le schéma ci-dessous propose sur la coupe courante du quai Thurel (environ 17m de large) une répartition de chaussée assez simple acceptant sans difficulté une piste cyclable protégée entre trottoir et stationnement latéral étant donné la largeur importante de la voie.



L'aménagement de cet axe mérite une étude précise afin d'intégrer au mieux une voie pour les vélos allant de la rue Monot jusqu'au rond point de Perrigny. **Cet aménagement doit être une priorité afin de sécuriser et de développer la pratique du vélo dans le centre ville.**



4. Zone 30

Il nous paraît pertinent d'intégrer la rue Edmond Chapuis située entre la Préfecture et le Conseil Général à la zone 30 (projetée sur le schéma cyclable).

5. Sécurisation des abords des collèges et des lycées

Certes, les établissements doivent également intégrer la problématique des déplacements et de la sécurisation des entrées et sorties des différents usagers dans les démarches agenda 21 en concertation avec les différents acteurs.

Cependant, nous relèverons que pour le Lycée Jean Michel, la rue Anne Franck avait été mise en sens unique pour la période des travaux et non pour des choix de sécurisation des abords du lycée (comme expliqué dans le compte rendu de réunion), elle a d'ailleurs retrouvé le double sens et le lycée attend toujours l'élaboration d'un programme d'actions pour la sécurisation des abords avec une forte implication de la ville.

Le travail sur les déplacements dans le cadre des agendas 21, conduit par les établissements scolaires ne peut se substituer aux compétences d'aménagement de voiries et de sécurisation des abords et des itinéraires qui relèvent de la Ville de Lons le Saunier.

6. Le secteur des Dombes

VÉLO QUI RIT s'est toujours positionné pour la création d'un passage sous le pont de Montciel. Il est précisé dans le compte rendu une fermeture de dialogue avec RFF sur ce sujet. Il nous semblait qu'il restait une marge de négociation, la piste restera t-elle longtemps face à un grillage ?

7. Le passage de cycles non motorisés dans le parc Guenon

Ce passage s'inscrit dans un vrai itinéraire de déplacements. Deux démarches doivent être menées en parallèle afin d'avoir une action cohérente.

L'avenue Camille Prost doit être aménagée de voies cyclables sécurisées (ce qui n'est absolument pas le cas de la voie actuelle) pour les deux sens de circulation et en continuité d'aménagements du quai Thurel et de l'avenue Jean Moulin.

D'un autre côté, le passage dans le parc Guenon doit être autorisé aux cycles non motorisés. D'une part, le parc permet un accès direct et sécurisé au stade, et d'autre part il nous paraît cohérent d'ouvrir les espaces verts à l'ensemble des déplacements doux. Cependant, nous sommes conscient que le parc doit rester avant tout un espace agréable pour les piétons mais nous pensons qu'une sensibilisation à l'attention des cyclistes sur le partage de l'espace et sur le respect des piétons permettrait à chacun de pouvoir vivre ensemble de manière agréable.

8. Parkings vélos des équipements sportifs et culturels

Le compte rendu ne relate pas ce point évoqué lors de la réunion. VÉLO QUI RIT souhaite que soit intégrée cette ligne : « les équipements sportifs et culturels seront dotés de parkings vélos adaptés à l'usage : moins de 2 heures, parking vélos ; plus de 2 heures, parking avec abri vélos. »



9. Le schéma cyclable - document d'orientation

Globalement nous retrouvons les axes dessinés également sur le schéma de VÉLO QUI RIT que nous vous avons remis.

Il reste cependant des cheminements interrompus ou oubliés qui donne au document un manque de cohérence :

- rue des baronnes (morceau d'itinéraire existant) ;
- absence d'aménagement Avenue Thurel, avenue de la Marseillaise ;
- rue Edmond Chapuis en dehors de la zone 30
- absence d'itinéraire sur l'avenue Théodore Vernier ;
- absence d'itinéraire chemin de Rougin et rue Victor Lorain ;
- interruption itinéraire avenue Mendès France ;
- absence d'itinéraire rue des écoles devant le Collège Rouget de Lisle et avenue Aristide Briand devant le Collège Briand
- itinéraire de la voie verte en traversée de Lons le Saunier...

Par ailleurs lors de la réunion du 7 avril, VÉLO QUI RIT a souhaité être destinataire du compte rendu de la réunion, du schéma de déplacement mais également des documents suivants que nous n'avons pas encore reçus :

- . Document PADD modifié ;
- . Document d'aménagement de la requalification de la RN 83 et en particulier du rond point de Chantrans jusqu'à l'entrée dans Lons le Saunier ;
- . Document technique du projet de création de voiries pour accéder à la future zone de la Guiche avec la liaison avec l'avenue Camille Prost et l'intégration des déplacements vélos piétons sur le secteur.

VELO QUI RIT vous remercie de l'attention que vous porterez à l'ensemble de ses remarques. Vous pouvez compter sur notre vigilance d'usagers et de citoyens pour que soit prise en compte la dimension sécurité des déplacements doux tant au niveau des projets d'aménagement, que des documents d'urbanismes prospectifs qui dessinent l'avenir de notre cadre de vie et de notre ville.

Notre association VÉLO QUI RIT reste tout naturellement à votre disposition pour participer aux différentes étapes du processus de révision du PLU en tant qu'association représentant les usagers de la bicyclette.

Recevez, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire, nos sincères salutations véloquiritistes.

Le bureau de VÉLO QUI RIT

